

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 97.00.510.016.1 DU 26 NOVEMBRE 1997

**Compensateur mécanique de température  
BRODIE-BROOKS  
modèle ATC pour compteurs volumétriques  
de liquides autres que l'eau**

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DE L'ARRETE DU 23 AOUT 1973 RELATIF A LA CONSTRUCTION, LA VERIFICATION ET L'UTILISATION DES DISPOSITIFS COMPENSATEURS DE TEMPERATURE ASSOCIES AUX COMPTEURS DE VOLUMES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU.

**FABRICANT**

BROOKS INSTRUMENT, Statesboro GA 30458,  
Georgie, USA.

**DEMANDEUR**

FISHER ROSEMOUNT, rue Paul Baudry, BP 10,  
68701 Cernay.

Atelier : 1, rue Traversière, 94523 Rungis Cedex.

**OBJET**

La présente décision modifie l'approbation de modèle n° 93.00.510.005.1 du 22 juin 1993 (1) accordée à la société ROSEMOUNT SARL, relative au compensateur mécanique de température BRODIE-BROOKS, modèle ATC, pour compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau, et en transfère le bénéfice au demandeur précité.

(1) Revue de Métrologie, juin 1993, page 820.

(2) Revue de Métrologie, septembre 1992, page 1301.

(3) Revue de Métrologie, novembre 1993, page 1444.

**CARACTERISTIQUES**

Le compensateur mécanique de température BRODIE-BROOKS, modèle ATC est destiné à être monté sur :

- les compteurs volumétriques BROOKS, modèles B 82 DB, B 83 DEB, B 84 DEB, B 85 DEB, B 92 DEB, B 93 DEB, B 94 DEB, B 95 DEB, BA 103, BA 104, BA 105, BA 113, BA 114 et BA 115 approuvés par le certificat d'approbation C.E.E. n° 92.00.422.003.0 du 17 septembre 1992 (2) ;
- les compteurs volumétriques BROOKS, modèles B 72 DB, B 73 DEB, B 74 DEB, approuvés par le certificat d'approbation C.E.E. n° 93.00.422.004.0 du 4 novembre 1993 (3).

Les autres caractéristiques et les conditions de vérification sont inchangées.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

Le numéro de la présente décision doit figurer sur la plaque d'identification des instruments.

**VALIDITE**

La présente décision est valable jusqu'au 22 juin 2003.

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT A L'INDUSTRIE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPEchement DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA